Cabinet du président

Direction de la citoyenneté et de l'information

Contacts presse

Jérôme Alemany
02 40 99 12 46

Châteaubriant / Erbray, le 5 novembre 2010

dossier de presse

Déviation Sud de Châteaubriant : mise en service après une longue attente

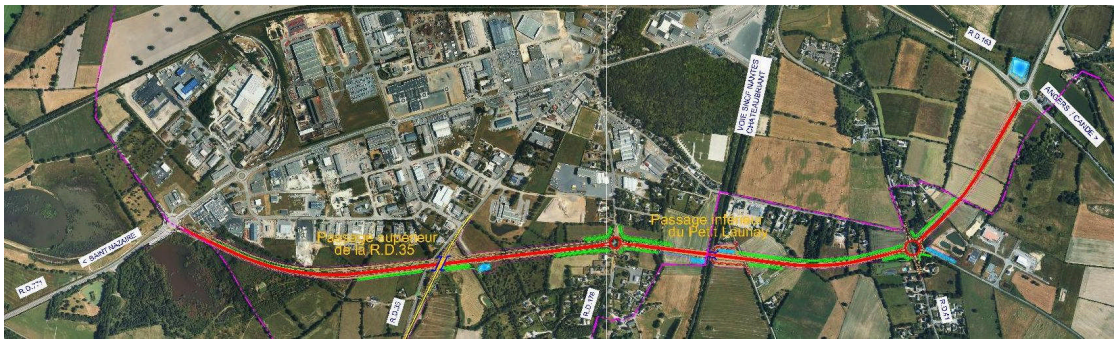

S'il est un projet routier attendu depuis plusieurs décennies dans le Pays de Châteaubriant, c'est bien la déviation sud de l'agglomération ! Déclaré d'utilité publique en 1997, prévu au Contrat de plan Etat - Région de 2000–2006 mais non engagé, le projet a finalement dû attendre le transfert des routes nationales au Département, en 2007, pour voir sa réalisation s'engager. Débuté fin 2008, le chantier s'achève en ce début novembre avec la mise en service d'une infrastructure totalement nouvelle sur 3,7 km, entre la RD 771 (axe vers Nozay - Saint-Nazaire) et la RD 163 (axe vers Candé – Angers). Une voie qui compte 4 giratoires, un franchissement de voie ferrée et un créneau de dépassement. L'opération, d'un coût de 9 M€, a été conduite par le Conseil général de Loire-Atlantique et co-financée à 40 % chacun par l'Etat et la Région des Pays de la Loire.

Coupure de ruban, première circulation officielle puis prises de paroles,

par **Patrick Mareschal,** président du Conseil général de Loire-Atlantique,

Jean-Philippe Trioulaire, sous-préfet de Châteaubriant,

Et **Marylène Mazzorana**, conseillère régionale des Pays de la Loire.

Hôtel du Département
3, quai Ceineray – BP 94109
40041 Nantes cedex 1
Tél. 02 40 99 10 00
service.presse@loire-atlantique.fr
Internet : www.loire-atlantique.fr

RD 771 Nozay-Châteaubriant : trois aménagements pour plus de sécurité et de fluidité

Sur l'ex-route nationale 171, entre Nozay et le département du Maine-et-Loire, **trois opérations d'aménagement avaient été inscrites au XIIe contrat de plan Etat-Région 2000-2006**, pour un montant global de 15,86 M€, à la charge de l'Etat à 40 %, de la Région des Pays de la Loire à 40 %, et du Département de Loire-Atlantique à 20 %.

- la **déviation sud de Châteaubriant**,
- la **déviation de Treffieux,**
- le **créneau à 2 x 2 voies** sur la commune de **Saint-Aubin-des-Châteaux.**

L'engagement effectif de ces opérations a été perturbé par la perspective du transfert au Conseil général d'une grande partie des routes nationales (dont la RN 171 sur cette section), décidée en 2004 par « l'Acte II de la décentralisation », et effective à partir de 2006. En Loire-Atlantique, **aucune des trois opérations concernées n'a débuté sur cet axe avant 2006.**

Au 1er janvier 2006, la route a été intégrée au patrimoine routier du Département de Loire-Atlantique sous la dénomination « route départementale 771 ». Puis, au 1er janvier 2007, l**e Conseil général est pleinement devenu maître d'ouvrage des trois opérations.** Conformément à la loi « Acte II de la décentralisation », les travaux inscrits dans le contrat de plan mais non réalisés à la date du transfert ont continué à être financés par l'Etat et les collectivités territoriales, à concurrence des montants inscrits initialement.

Le Conseil général de Loire-Atlantique a inscrit à **son schéma routier de 2006** une **claire priorité à la desserte du Pays de Châteaubriant par des voies de qualité et sécurisées,** en direction de Nantes – Saint-Nazaire, Ancenis et Redon, mais aussi Rennes, Angers et Laval.

Pour marquer cette priorité, le Département a **très vite engagé la réalisation du créneau à 2 x 2 voies** sur la RD 771, commune de Saint-Aubin-des-Châteaux. Décidé par l'Assemblée départementale dès mars 2007, engagé en novembre de la même année, **ce créneau de 1,2 km a été mis en service en septembre 2008** (coût : 2,8 M€ TTC).

Hôtel du Département
3, quai Ceineray – BP 94109
40041 Nantes cedex 1
Tél. 02 40 99 10 00
service.presse@loire-atlantique.fr
Internet : www.loire-atlantique.fr

La déviation sud de Châteaubriant, un aménagement très attendu

Ce deuxième aménagement, initialement sous maîtrise d'ouvrage Etat, renvoie à sa déclaration d'utilité publique par arrêté préfectoral du 26 juin 1997, prorogé en 2002. C'est ensuite le Conseil général qui a engagé l'enquête parcellaire en 2006, et s'est rendu totalement maître des emprises foncières le 6 décembre 2009.

Le projet, combiné à la déviation Est de Châteaubriant déjà existante, va permettre de **contourner complètement l'agglomération**. D'une longueur de 3 700 m, il consiste en :

- **une chaussée à 2 voies** de 7 m sur 3100 m, et **une chaussée à 3 voies** de 10,5 m sur 600 m ;
- **4 carrefours giratoires** : deux aux extrémités avec la RD 771 et la RD163, un avec la RD 178 et un avec la RD 41 ;
- **un passage supérieur** pour rétablir la RD35
- **un franchissement de la voie SNCF** Nantes – Châteaubriant, avec un gabarit permettant l'électrification de cette ligne.

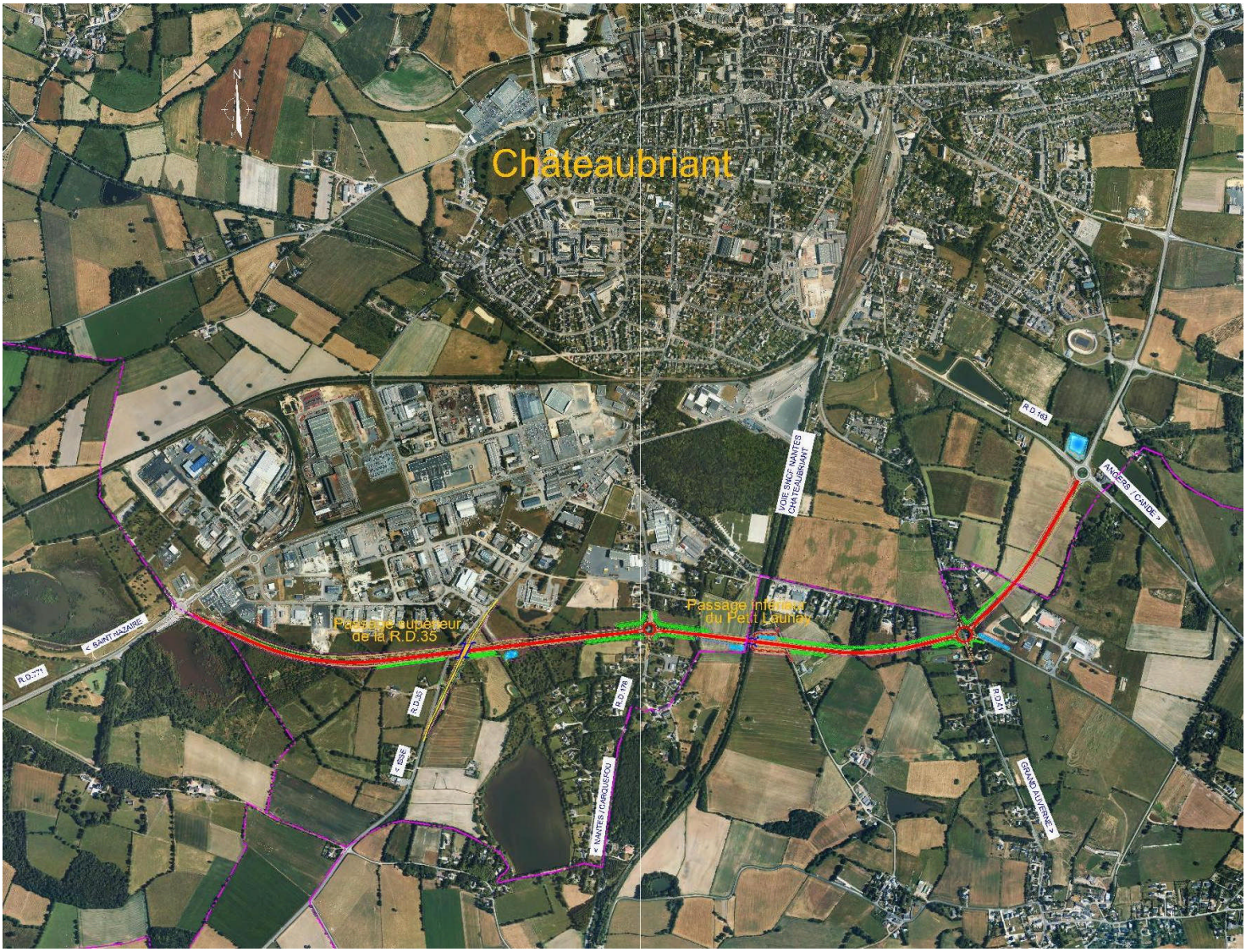

Deux années de travaux

Le giratoire ouest sur la RD 771 avait été réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'Etat et mis en service le 25 novembre 2006.

En 2008, le chantier, désormais sous maîtrise d'ouvrage départementale, a repris par la réalisation de **l'ouvrage de franchissement de la voie ferrée** Nantes – Châteaubriant. **Les travaux de terrassement – assainissement - chaussées** ont commencé, pour leur part, **en décembre 2008. Ils ont dû être ajournés de décembre 2009 à mai 2010,** en raison d'une procédure d'expropriation particulièrement délicate, au niveau de la RD 35 (route d'Issé), obligeant le Conseil général à différer la construction de l'ouvrage permettant à la RD 35 de franchir la déviation.

Ce chantier a notamment permis de **favoriser l'insertion de personnes en difficulté** : pour les travaux de montage des parements minéraux des murs en terre renforcée de l'ouvrage de la RD 35, **l'Association des Chômeurs du Pays de la Mée** (ACPM) a été désignée sous-traitante. Ces travaux ont nécessité l'intervention de 7 à 8 personnes pendant 1 mois.

Le Département, cherchant à optimiser les transports et la fourniture de matériaux, a **réutilisé sur place en remblais l'ensemble des matériaux extraits sur le site**. Excepté quelques enrochements, **aucun apport extérieur n'a donc été nécessaire** pour réaliser les remblais routiers.

Le coût de l'opération est de **9 M€**, dont 830 000 € pour les acquisitions foncières et 8,17 M€ pour les travaux. Tout comme le créneau de dépassement, cette opération fait l'objet d'un **financement à hauteur de 40 % chacun par l'État et la Région**.

Hôtel du Département
3, quai Ceineray – BP 94109
40041 Nantes cedex 1
Tél. 02 40 99 10 00
service.presse@loire-atlantique.fr
Internet : www.loire-atlantique.fr

La déviation de Treffieux, à partir de 2012

Le projet de déviation du bourg de Treffieux était donc inscrit au XIIe contrat de plan, pour un montant estimé à 4,573 M€ TTC. Il vise à **supprimer la seule section en agglomération entre la RN 137 et Châteaubriant** (hors le hameau de La Magdeleine sur la commune de Saint-Vincent-des-Landes), et par conséquent, **à apporter une réponse aux problèmes de sécurité et de nuisances** qui sont relevés dans ce bourg.

A partir de 2004, le projet a fait l'objet d'ajustements et le Conseil général a élaboré un nouveau dossier d'enquête publique, enquête qui a eu lieu en 2007 et a débouché sur **une déclaration d'utilité publique** par le Préfet de Région Pays de la Loire le 16 juillet 2008.

Le projet programmé par le Département de Loire-Atlantique prévoit ainsi **une chaussée bidirectionnelle** de 7 m sur une longueur de 2,2 km, comportant **deux carrefours giratoires et un carrefour avec tourne-à-gauche** (les accès directs aux propriétés riveraines seront exclus). Le Conseil général a déjà engagé les études opérationnelles de ce projet et, **sous réserve du bon déroulement des acquisitions foncières et de la disponibilité des crédits budgétaires, il pourrait débuter les travaux en 2012,** pour un montant désormais actualisé à 5,7 M€ TTC.

La Région s'est engagée à financer cette opération à hauteur de 40 % du montant des travaux restant à réaliser à la date du transfert (3,75 M€ HT) : elle versera donc au Département de Loire-Atlantique **une subvention de 1,5 M€ maximum**.

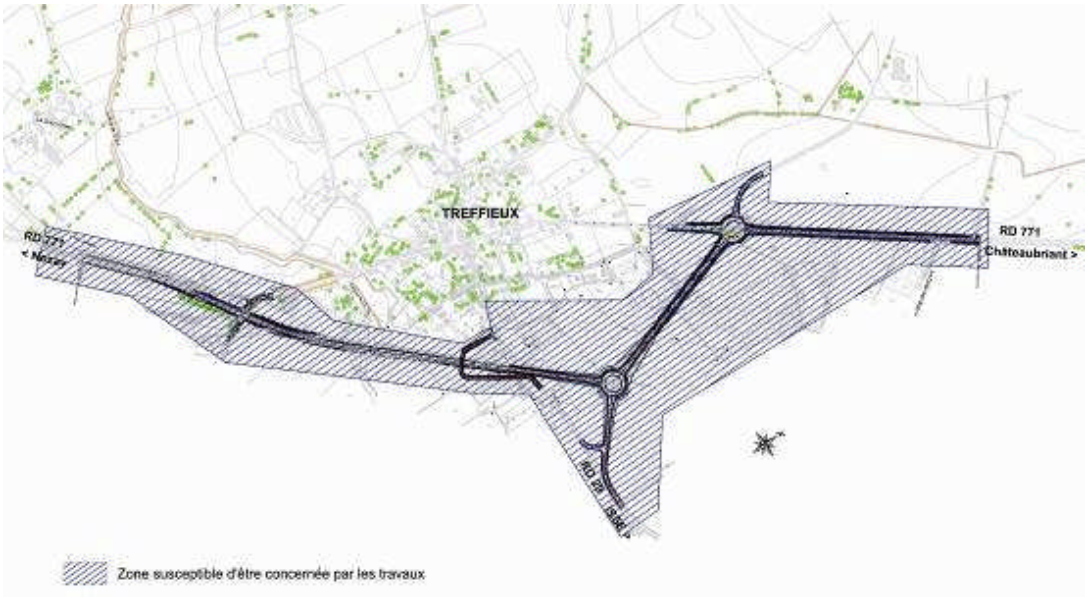

Aujourd'hui les routes, demain le rail

Fortement engagé dans l'amélioration de la desserte routière du Pays de Châteaubriant, dans, le Conseil général de Loire-Atlantique n'en néglige pas pour autant **la diversification des modes de déplacement**. En proposant **l'offre Lila depuis 2006, il a renforcé les transports collectifs**, mais c'est avec **la réouverture programmée de la voie ferrée Nantes – Nort-sur-Erdre - Châteaubriant** que cette volonté prendra une autre dimension. Présent aux côtés de la Région, **le Département est le premier co-financeur du projet, avec une participation de 56 M€.**

Hôtel du Département
3, quai Ceineray – BP 94109
40041 Nantes cedex 1
Tél. 02 40 99 10 00
service.presse@loire-atlantique.fr
Internet : www.loire-atlantique.fr